



**RACCORDEMENT  
À LA FIBRE SUR  
SAINT-JEAN**

**XP FIBRE**

<https://xpfibre.com/contact>



# DÉCLARER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION INDIVIDUELLE

**Vous êtes un particulier ou une entreprise, vous êtes titulaire d'un nouveau permis de construire ou d'aménager et vous souhaitez déclarer une nouvelle construction ?**

## Où ?

Dès l'obtention de votre permis de construire, nous vous remercions de bien vouloir vous rendre sur le site **XpFibre.com**, afin de remplir le formulaire de déclaration de votre projet.

Pour chaque nouveau projet de construction, matérialisé par l'attribution d'un Permis de Construire ou d'un Permis d'Aménager, ou en cas d'absence d'adduction (fourreau) reliant votre parcelle privée au réseau de télécommunication public, nous invitons le titulaire à :

- Pour les Maisons Individuelles et locaux d'entreprises jusqu'à 3 logements :
  - Déclarer son projet sur le site : **Particulier (xpfibre.com)**
- Pour les collectifs de 4 logements et plus :
  - Déclarer son projet sur le site : **Promoteur / Aménageur (xpfibre.com)**

## Comment ?

Les pièces suivantes devront être réunies et déposées sur le formulaire en ligne :

- Certificat d'adressage (fourni par la Mairie) ;
- Plan cadastral ;
- Plan de Masse ;
- Copie du permis de construire (PC/PA) ;
- Photo de situation du regard en limite de propriété ;
- Convention immeuble à signer pour les projets de 4 logements et plus.

Le parcours d'un projet d'adduction passera par l'ouverture d'un dossier avec un n° de référence, puis par une étude technique pour travaux Génie civil avec une étape de validation financière (frais de travaux à prévoir) – cf article L 332-15 du code de l'urbanisme.

Le déclarant devra construire une infrastructure sur son terrain (tranchée et gaine + regard ou poteau, en limite de propriété). Cette infrastructure devra être accessible de l'extérieur afin qu'XpFibre ou l'entité retenue pour les travaux, relie cette gaine à l'infrastructure du réseau public de télécommunication.

## Récap des étapes !

Les étapes pour l'adduction d'une construction neuve au réseau de fibre optique sont :

1. Demande via le formulaire en ligne ;
2. Attribution d'une référence de dossier et d'un code d'accès à votre compte ;
3. Réalisation par XpFibre d'une étude technique et financière du projet de viabilisation ;
4. Signature du devis par vos soins-Paiement ;
5. Réalisation des travaux et facturation ;
6. Remise d'un certificat de viabilisation ;